



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **LE BUREAU COMMUNICATIONS VISUELLES**

SARL, Avenue Henri-Golay 1, 1203 GENEVE

2. Date du prononcé de dissolution: 05.07.2012

3. Suspension de faillite: 31.08.2012

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 21.09.2012

5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: création, édition, distribution et promotion d'oeuvres multimédia et audio-visuelles; prestations de services en matière informatique (développement de logiciels, assistance, dépannage, réseaux, internet, etc...) et de communication visuelle (peintures en lettres, affichages, impressions, etc.)

Pour tout renseignement :

Groupe n°2022/388.89.02

2012 001048 E / OFA2

Office des faillites

1227 Carouge GE

00810317

